

# Coordonnateur de parcours complexes

dans les secteurs social, médico-social et sanitaire

Certié(e) AFNOR Certification

La formation Coordonnateur/trice de parcours complexes a pour objectif d'apporter une réponse au « Zéro sans solution » et d'éviter les ruptures de parcours qui engendrent souvent des situations difficiles, voire de détresse.



|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Prochain démarrage :</b>  | <b>Promotion COP18 : mai 2024</b>  |
| <b>Modalités :</b>           | <ul style="list-style-type: none"><li>● 50 % en présentiel (Paris, Montpellier) et 50 % en téléprésentiel</li><li>● ou 100% en téléprésentiel</li></ul>  |
| <b>Prérequis :</b>           | <ul style="list-style-type: none"><li>● Être titulaire d'un diplôme de niveau 5 (nomenclature 2019) ou supérieur,</li><li>● Justifier d'une expérience de 3 ans dans le secteur social et/ou médico-social et/ou sanitaire, acquise au cours des 10 dernières années.</li><li>● Avoir déjà assuré la responsabilité d'une équipe ou d'un projet.</li></ul> |
| <b>Durée du dispositif :</b> | 56 heures soit 8 jours organisés en 6 regroupements.   |
| <b>Niveau de sortie :</b>    | Sans niveau spécifique.  |

## Objectifs & Compétences visées

Ce dispositif permet aux participants :

- d'acquérir les logiques, savoirs et méthodologies pour maîtriser la cadre juridique et éthique dans l'accompagnement de personnes accueillies,
- d'appréhender le contexte institutionnel et de maîtriser la complexité des politiques publiques en matière de parcours,
- d'acquérir les logiques, savoirs et méthodologies pour assurer un suivi des personnes en situation complexe du point de vue social, sanitaire et médico-social et de coordonner les étapes nécessaires à la réalisation et la cohérence de leur projet,
- d'être en conformité avec les évolutions légales, de savoir gérer les parcours complexes, de développer leurs organisations et de structurer leurs partenariats en réponse à l'évolution des parcours de leurs structures et des besoins du territoire.

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Maîtriser le contexte institutionnel en matière de parcours,
- Comprendre la complexité des politiques publiques en matière de parcours,
- Promouvoir et faire respecter les droits des usagers et des patients,
- Mettre en œuvre les principes éthiques liés à la prise en charge de parcours,
- Maîtriser les enjeux liés à la santé, à la prévention et à l'éducation thérapeutique,
- Mettre en œuvre la prise en charge des usagers du service social ou médico-social,
- Elaborer, conduire et évaluer les projets personnalisés des usagers,
- Organiser et coordonner les interventions des différents acteurs auprès des personnes,
- Élaborer et conduire le plan d'actions personnalisé du parcours de la personne,
- Conduire la prise en charge des personnes accueillies dans le service social ou médico-social,
- Manager et animer les équipes au service du projet de parcours individualisé de l'usager.

## Admission

- Sur dossier et entretien à distance.
- Délais d'accès à la formation : entre deux jours et cinq semaines en fonction des financements et des pièces à réunir pour valider les prérequis.

## Coût de la formation et financement

**Tarifs et informations complémentaires** concernant la formation « Coordinateur/trice de parcours complexes dans le secteur social, médico-social et sanitaire » sur demande, vous pouvez nous contacter au **04 67 63 11 11** ou via le formulaire de contact :



### Frais annexes

Hébergement/restauration : à prévoir si nécessaire. Pour effectuer vos réservations, une fiche "Hôtellerie et Restauration" vous sera transmise à titre informatif.

Déplacement : en fonction de l'éloignement du stagiaire.

### Financement

Nos conseillers en formation sont à votre disposition pour vous aider à définir les modes de financement adaptés et vous accompagner dans vos démarches de constitution de dossier de financement.

## Indicateurs de résultats

Indicateurs de résultats pour la formation "Coordinateur/trice de parcours complexes dans le secteur social, médico-social et sanitaire".

Mise à jour : 23/10/23

